RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
Activité 1 - Contribution à la mise en œuvre des politiques publiques de la ville et de l'aménagement urbain **A1.1. Diagnostic territorial et institutionnel de l'immobilier durable** - Collecte et traitement des données réglementaires, démographiques, économiques et sociales relatives à l'immobilier durable en mobilisant des outils numériques spécialisés (SIG, plateformes de veille réglementaire). - Analyse des documents de planification et des orientations stratégiques locales (PLH, SCOT, SRADDET, contrats de ville) et des enjeux climatiques (ZAN, SRU, plans climat). - Cartographie des acteurs institutionnels, des ressources partenariales, et des dispositifs d'aide mobilisables sur le territoire d'intervention. - Identification des enjeux territoriaux liés à l'immobilier	**C1.1** Arbitrer un choix ou un projet en se basant sur une analyse territoriale croisée mobilisant les données issues des documents d'urbanisme (ZAN, PLU), des bases statistiques (INSEE, CAF, observatoires) et des outils SIG afin de hiérarchiser les priorités d'intervention.	**Étude de cas (épreuve écrite individuelle)** Le candidat est placé face à un dossier décrivant la situation d'un territoire confronté à des enjeux de tension sur le logement et à des objectifs publics d'aménagement urbain (mixité sociale, sobriété foncière, transition énergétique, relogement, multiplicité d'acteurs…). L'épreuve consiste à analyser cette situation, à identifier les enjeux prioritaires et les parties prenantes, et à proposer des orientations et des ajustements permettant d'assurer la cohérence et la viabilité d'un projet immobilier durable et social. **(C1.1 à C1.8)**	- L'analyse mobilise au moins trois types de sources parmi : ✓ *données sociodémographiques (INSEE, CAF, observatoires),* ✓ *documents d'urbanisme (ZAN, PLU, SCOT…),* ✓ *outils cartographiques et données géographiques (SIG),* ✓ *indicateurs de tension, de vacance ou de précarité*. - Les zones prioritaires sont localisées, hiérarchisées et justifiées au regard d'au moins deux enjeux : sobriété foncière, mixité sociale, pression foncière ou dynamique de renouvellement urbain. - Les tensions d'accès au logement sont objectivées à partir d'indicateurs chiffrés. - Au moins une opportunité de renouvellement urbain est repérée et argumentée.
	C1.2 Analyser l'écosystème institutionnel et partenarial local à partir des documents-cadres territoriaux (contrats de ville, SRADDET, PLUi), des dispositifs publics existants, afin d'identifier les leviers d'action et les contraintes réglementaires ou		- Au moins 4 acteurs clés sont identifiés, avec leur rôle et leur influence sur le projet. - Les dispositifs mobilisables (contrats de ville, SRADDET, PLUi,

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
durable (déséquilibres de peuplement, précarité, inclusion, mixité, transition énergétique, accessibilité). - Production d'un diagnostic stratégique à destination des directions ou partenaires, et participation aux instances territoriales (comités de pilotage, commissions habitat, conférences intercommunales, réunions avec élus locaux).	politiques susceptibles d'influencer un projet d'immobilier ou d'habitat durable.		dispositifs publics) sont listés et leur pertinence argumentée. - Les contraintes réglementaires et politiques sont explicitées et reliées aux enjeux du projet. - Les leviers d'action prioritaires sont identifiés et justifiés en fonction du contexte territorial. - L'analyse intègre les contraintes politiques, réglementaires ou partenariales susceptibles de freiner ou d'orienter la mise en œuvre du projet.
A1.2. Conception de projets immobiliers durables intégrant les besoins territoriaux et les orientations publiques - Réalisation de diagnostics croisés intégrant les besoins des publics, les attentes des partenaires et les données d'usage du territoire (démographie, mobilité, précarité, vieillissement…). - Élaboration de scénarios de projets immobiliers durables (construction neuve, réhabilitation, reconversion, densification, habitat social, habitat spécifique) intégrant	**C1.3** Concevoir un projet immobilier durable à partir de diagnostics territoriaux croisés et des orientations politiques de l'organisme, en intégrant les exigences sociales (mixité, publics cibles, accessibilité) et environnementales (HQE, RE2020, labels bas carbone), afin de proposer un programme cohérent, viable et aligné sur les priorités territoriales.		- Les propositions d'évolution du projet s'appuient sur les données issues du diagnostic territorial : tensions identifiées, caractéristiques sociales du territoire, dynamiques urbaines… - Les objectifs sociaux sont définis et justifiés, en lien avec les enjeux exposés dans le cas : ✓ *publics cibles,* ✓ *principes de mixité sociale,* ✓ *accessibilité universelle*. - Les enjeux sociaux (mixité, accessibilité), environnementaux (HQE, RE2020, bas carbone) et économiques sont intégrés dans le projet.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
les normes HQE/GBC, les labels bas carbone et les risques climatiques locaux. - Définition des objectifs sociaux, urbains et environnementaux du projet : publics cibles, typologies de logements, principes d'accessibilité universelle, critères de durabilité, exigences de mixité, intégration d'innovations (écoconstruction, numérique, solutions de réemploi). - Intégration des orientations des politiques publiques (sobriété foncière, politique de peuplement, clauses sociales, transition énergétique) dans la programmation des projets. - Organisation et animation de démarches de concertation avec les parties prenantes locales (collectivités, bailleurs, associations, habitants)			- Le scénario proposé est réaliste et intègre : ✓ *le type d'intervention (construction neuve, réhabilitation, reconversion),* ✓ *les contraintes réglementaires ou foncières identifiées,* ✓ *la cohérence avec les priorités politiques et stratégiques de l'organisme.*
	C1.4 Piloter une démarche de concertation et de médiation territoriale en mobilisant des formats adaptés (réunions publiques, ateliers participatifs, enquêtes de terrain), en impliquant les collectivités, habitants, associations et partenaires techniques, et en tenant compte des spécificités sociales, culturelles et des situations de handicap, afin de recueillir l'adhésion des parties prenantes.		- Les acteurs clés (collectivités, habitants, associations, partenaires techniques) sont identifiés et impliqués. - Au moins trois formats de concertation sont mobilisés (réunion publique, atelier participatif, enquête, etc.). - Les spécificités sociales, culturelles ou liées au handicap sont intégrées dans l'organisation de la concertation. - Les tensions ou risques de rejet sont anticipés avec des dispositifs de médiation adaptés. - Les résultats attendus de la concertation sont explicités, avec une articulation claire entre la démarche proposée et son impact potentiel sur l'adhésion des publics et l'ajustement du projet.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
A1.3. Montage et sécurisation de l'ingénierie financière et institutionnelle des projets d'immobilier social et durable - Veille sur les dispositifs de financement mobilisables dans le champ de l'habitat social (subventions, prêts, fonds européens, dispositifs locaux, appels à projets…), incluant les leviers d'optimisation fiscale (CEE, DEFI Logement) et les mécanismes alternatifs (financements participatifs, solidaires…). - Identification des financements adaptés en fonction des caractéristiques du projet, des priorités territoriales et des orientations stratégiques de l'organisme. - Simulation de différents plans de financement et analyse de leur soutenabilité à moyen et long terme, en intégrant les contraintes réglementaires,	**C1.5** Concevoir un plan de financement pluri-acteurs en mobilisant les dispositifs disponibles (subventions ANRU, prêts CDC, CEE, fonds européens), en modélisant les coûts globaux et en vérifiant les critères d'éligibilité, afin d'assurer la viabilité économique du projet et son alignement avec les objectifs ESG (performance énergétique, mixité sociale, réduction des émissions de GES, gouvernance partenariale).		- Au moins 3 dispositifs de financement sont identifiés et leur pertinence justifiée (CEE, subventions, prêts, partenariats). - Les critères d'éligibilité des dispositifs sélectionnés sont vérifiés et pris en compte (seuils de coût de revient, typologie du projet, objectifs sociaux ou environnementaux…). - La modélisation financière est structurée et cohérente : répartition des postes de dépenses, estimation des coûts globaux, part financée par chaque acteur. - La viabilité économique du projet est argumentée, en lien avec les hypothèses de financement retenues et les éventuelles contraintes évoquées dans le cas. - Le plan de financement est mis en perspective avec les engagements ESG du projet, à travers des éléments concrets (ex. : financement fléché sur la performance énergétique, actions favorisant la mixité sociale ou l'inclusion).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
les leviers fiscaux et les équilibres économiques attendus. - Élaboration d'un plan de financement prévisionnel, combinant cofinancements publics, fonds propres, dispositifs fiscaux et partenariats institutionnels. - Constitution et dépôt des dossiers administratifs et financiers nécessaires à l'obtention des financements (formulaires, pièces, justificatifs, plan de financement). - Suivi des engagements contractuels liés aux financements obtenus (échéanciers, indicateurs de réalisation, contreparties prévues par les conventions).	**C1.6** Coordonner la constitution des dossiers administratifs et financiers (formulaires, pièces justificatives, argumentaires, prévisionnels pluriannuels) en mobilisant les expertises internes (direction financière, juridique, technique) et en tenant compte des exigences spécifiques des financeurs (par exemple : seuils de coût de revient, indicateurs d'impact social ou environnemental, clauses d'insertion, conformité au SRADDET ou aux plans climat locaux), afin de garantir leur conformité aux exigences des financeurs.		- La liste des pièces obligatoires (formulaires, justificatifs, annexes) est exhaustive et conforme. - Les exigences spécifiques des financeurs (seuils de coût de revient, clauses d'insertion, critères environnementaux) sont vérifiées et respectées. - Au moins 3 points de vigilance sont identifiés et explicitement traités (seuils de coût, indicateurs d'impact, clauses d'insertion). - Les expertises internes mobilisées (financière, juridique, technique) sont bien identifiées, avec une répartition cohérente des contributions à la constitution du dossier. - Les risques de rejet, d'incomplétude ou de blocage sont anticipés et des solutions sont proposées.
A1.4. Analyse et ajustement des objectifs de peuplement à partir des engagements conventionnels et des données locatives - Suivi des engagements sociaux (CUS, conventions de réservation) à partir des	**C1.7** Analyser les écarts entre les objectifs de peuplement et les données locatives consolidées (vacance, taux d'effort, mobilités résidentielles, typologies…), à partir des engagements conventionnels (CUS, conventions de réservation, DALO) et les retours terrain, afin de formuler des		- Les écarts sont identifiés et chiffrés à partir d'au moins trois indicateurs (vacance, taux d'effort, typologies, mobilité). - Les engagements conventionnels (CUS, réservations, quotas) sont pris en compte.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
données issues des systèmes d'information locative (vacance, taux d'effort, mobilité, typologies) et des indicateurs réglementaires (DALO, NQL, ESG). - Élaboration de bilans périodiques à destination des partenaires institutionnels (État, collectivités, intercommunalités), avec analyse des écarts, des tensions sociales ou des déséquilibres territoriaux. - Animation des instances de suivi (conférences intercommunales, comités de pilotage), et coordination avec les directions internes. - Mise en œuvre d'actions correctives (révision des conventions, redéploiement d'offres, ajustement de la stratégie de peuplement). - Identification de leviers d'optimisation des usages et de multi-destination des espaces, en lien avec les besoins évolutifs du territoire (ex. : redéploiement	préconisations d'ajustement et d'outiller les arbitrages des partenaires institutionnels.		- Les déséquilibres sociaux ou territoriaux sont décrits et hiérarchisés. - Au moins deux préconisations concrètes d'ajustement sont proposées, en lien direct avec les écarts analysés (ex. : révision des typologies, mobilisation de réservataires, relance des attributions).
	C1.8 Proposer des scénarios d'optimisation (ou d'évolution) et de multi-destination du parc immobilier, en identifiant des leviers d'aménagement ou de transformation (reconfiguration des logements, création d'espaces partagés, intégration de services de proximité…), en analysant les dynamiques territoriales (mobilités, profils de ménages, activités économiques, services…), les contraintes urbaines et les objectifs de mixité sociale, afin d'adapter l'offre aux besoins évolutifs du territoire.		- Les dynamiques territoriales (mobilités, profils de ménages, activités, services) sont analysées et intégrées. - Les scénarios proposés incluent au moins deux leviers d'aménagement ou de transformation (reconfiguration, espaces partagés, services de proximité). - Les propositions tiennent compte des contraintes urbaines ou réglementaires évoquées dans le cas (densité, foncier disponible, accessibilité, exigences environnementales…). - Les propositions contribuent à la cohérence des politiques de peuplement.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
typologique, transformation d'usage, reconversion d'espaces communs).			

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
Activité 2 - Management stratégique des équipes et des projets transverses dans le secteur de l'immobilier durable **A2.1. Management stratégique et opérationnel des équipes dans un environnement multisite, transversal et intergénérationnel** - Définition des objectifs individuels et collectifs des équipes en cohérence avec la stratégie de l'organisme, les engagements RSE et la politique d'inclusion, notamment la prise en compte du handicap. - Organisation du travail et coordination des activités sur site, en multisite ou à distance, dans le respect des principes de santé, sécurité au travail et d'accessibilité. - Suivi transversal des missions déléguées (maintenance, gestion locative, maîtrise d'ouvrage…). - Détection proactive des signaux faibles de dysfonctionnement (désengagement, surcharge, conflits latents…), y compris	**C2.1** Coordonner des équipes pluridisciplinaires et multisites en mobilisant des outils collaboratifs (ERP, reporting partagé, réunions de coordination), des relais d'encadrement de proximité et une organisation décentralisée du travail, en veillant à la santé, à la sécurité au travail et à la prise en compte des situations de handicap, afin d'assurer la cohérence des actions, la continuité de service et le suivi transversal des missions déléguées entre unités terrain et directions fonctionnelles.	**Étude de cas (épreuve écrite individuelle)** Le candidat est confronté à une étude de cas portant sur le déploiement d'un projet à impact social, environnemental ou territorial (par exemple : revitalisation d'un quartier, transition énergétique, sobriété foncière, lutte contre la vacance). L'épreuve consiste à analyser le contexte présenté, à identifier les points de vigilance liés à l'organisation et au management, et à proposer une organisation de travail, un plan d'action et un dispositif de pilotage adaptés aux orientations stratégiques et aux enjeux RSE de l'organisme. **(C2.1 à C2.8)**	- Au moins 3 points de vigilance sont identifiés et explicitement reliés au contexte multisite et à la diversité des profils. - Au moins 2 options d'organisation sont comparées, avec leurs avantages et limites. - Les choix retenus sont argumentés au regard des enjeux de cohérence, de continuité de service et de suivi transversal. - L'organisation proposée intègre explicitement la prévention des risques professionnels et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. - Les outils de coordination (ERP, reporting, réunions) et relais d'encadrement sont mentionnés et leur utilité démontrée.
	C2.2 Décliner les orientations stratégiques et les engagements RSE de l'organisme en plans d'action collectifs adaptés aux spécificités territoriales, aux missions déléguées et à l'organisation multisite, en veillant à l'intégration des enjeux de prévention, d'inclusion et d'accessibilité, afin de fédérer les équipes autour des priorités de développement et de transition du parc social.		- Le plan d'action proposé traduit avec précision les grandes orientations stratégiques et RSE de l'organisme en au moins trois objectifs opérationnels, contextualisés au territoire du cas. - Au moins deux dimensions RSE (ex. : inclusion, sobriété, accessibilité, bien-être) sont intégrées dans les actions proposées, avec une justification de leur pertinence.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
ceux liés au handicap ou à des situations de fragilité. - Mise en œuvre de démarches de régulation adaptées aux situations rencontrées (écoute active, médiation, appui managérial) - Prévention des risques psychosociaux et maintien de la cohésion collective, en tenant compte des enjeux intergénérationnels et de qualité de vie au travail.			- Les actions formulées tiennent compte des contraintes organisationnelles (multisites, relais d'encadrement, ressources disponibles) et des spécificités locales décrites dans le cas. - Au moins une mesure de prévention des risques professionnels est identifiée et intégrée de façon pertinente dans les actions proposées.
	C2.3 Définir les objectifs individuels des collaborateurs à partir des orientations stratégiques de l'organisme et des spécificités de leurs missions, en mobilisant des outils RH dédiés (grilles d'objectifs, guides de fixation d'objectifs SMART…), en veillant à l'égalité de traitement et à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, afin de renforcer la responsabilisation, la cohérence des actions et l'engagement sur le terrain.		- Au moins 2 objectifs individuels sont définis par le collaborateur, en lien direct avec les priorités stratégiques et les spécificités de leur poste dans le cas présenté. - Les objectifs sont formulés selon une logique SMART ou équivalente, permettant une évaluation future de leur atteinte. - Les outils RH sont mobilisés et leur utilité démontrée. - Les situations particulières (fragilité, handicap, accessibilité) sont prises en compte explicitement dans l'adaptation des objectifs ou des modalités d'accompagnement.
	C2.4 Prévenir les risques psychosociaux et les tensions au sein des équipes en identifiant les signaux faibles (désengagement,		- Au moins 3 signaux faibles sont identifiés et explicitement reliés aux données du cas.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
	surcharge, conflits latents) à partir des observations de terrain, des indicateurs RH et des retours d'encadrants, en mettant en œuvre des démarches de régulation adaptées (médiation, supervision, groupes d'échange), en assurant la sécurité et la qualité de vie au travail pour tous, afin de maintenir un environnement de travail sain.		- Les causes potentielles des tensions sont analysées (surcharge, conflits latents, désengagement). - Au moins 2 mesures de régulation adaptées sont proposées (médiation, supervision, groupes d'échange). - La sécurité au travail et la qualité de vie sont prises en compte dans les mesures proposées. - La continuité de service est assurée malgré les tensions identifiées.
A2.2. Pilotage de projets à impact social, territorial ou environnemental - Définition des objectifs, livrables et indicateurs d'impact du projet, en lien avec les besoins identifiés (revitalisation de quartier, lutte contre la vacance, innovation sociale, transition écologique…). - Intégration des critères RSE dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets (impact social, environnemental, économique, qualité de vie au travail, inclusion…) - Constitution et animation d'un collectif projet	**C2.5** Définir les objectifs, les indicateurs et la gouvernance d'un projet à impact social, territorial ou environnemental, en veillant à sa cohérence avec les priorités stratégiques et RSE de l'organisme, afin de contribuer à la transformation durable des territoires (revitalisation, sobriété foncière, inclusion…).		- Les objectifs opérationnels sont clairement formulés, mesurables et explicitement alignés sur les priorités stratégiques et RSE de l'organisme. - Les objectifs couvrent au moins deux types d'impact : social, territorial ou environnemental. - Au moins 3 indicateurs de suivi sont définis et leur pertinence justifiée au regard des enjeux du territoire et des attentes des parties prenantes. - La gouvernance associée au projet est décrite (rôles, instances, modalités de décision). - Les livrables attendus sont listés et leur utilité démontrée. - Le projet contribue explicitement à la transformation durable du

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
pluridisciplinaire ou inter-organisations (chargés de mission, partenaires associatifs, techniciens, usagers…), en favorisant la collaboration et la co-responsabilité. - Mise en place d'une gouvernance projet adaptée (comités de pilotage, reporting régulier, outils de suivi), en assurant la transparence et l'implication des parties prenantes internes et externes. - Planification des étapes clés, gestion des ressources et pilotage du budget alloué au projet.			territoire (revitalisation, sobriété foncière, inclusion).
	C2.6 Coordonner la mise en œuvre du projet, en animant un collectif pluridisciplinaire (équipes internes, partenaires associatifs, usagers), en assurant le suivi des étapes clés, et en mobilisant les outils de gouvernance partagée (réunions d'avancement, reporting, tableaux de bord), afin de garantir le respect des engagements pris, la transparence des décisions et l'implication des parties prenantes.		- Les modalités d'animation (réunions, reporting, tableaux de bord) sont décrites et adaptées à la diversité des parties prenantes. - Les étapes clés du projet sont identifiées et leur suivi est prévu. - Les outils de pilotage et de gouvernance partagée sont mobilisés et leur utilité démontrée. - Les modalités favorisent l'implication et la participation des acteurs internes et externes.
A2.3. Conduite du changement et accompagnement des transformations organisationnelles - Identification des enjeux internes et externes de transformation (réorganisation, transition écologique, digitalisation…). - Élaboration d'une stratégie de changement adaptée au contexte, en intégrant les	**C2.7** Évaluer les impacts humains et organisationnels d'un projet de transformation en analysant les données internes (indicateurs RH, retours d'expérience, signaux de terrain), afin de définir une stratégie de conduite du changement adaptée au contexte et aux enjeux identifiés.		- Au moins 3 impacts potentiels sont identifiés, en croisant les données RH, les retours d'expérience et les signaux de terrain (ex. : turn-over, démotivation, conflits latents, désorganisation…). - L'analyse met en évidence les écarts entre l'organisation actuelle et les transformations attendues, avec des enjeux clairs pour les équipes (ex. : évolution des rôles, perte de repères, surcharge).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
principes RSE (éthique, sobriété, inclusion, accessibilité) - Mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement au changement (formations, référents, communication managériale, ateliers participatifs…). - Suivi des effets du changement sur la performance collective, la qualité de vie au travail et le climat social (baromètre interne, feedback, analyse RH, indicateurs RSE).	**C2.8** Mettre en œuvre une stratégie de conduite du changement en mobilisant des leviers ciblés (accompagnement managérial, formations, relais internes, communication adaptée), afin de favoriser l'appropriation des évolutions et maintenir l'engagement des équipes.		- Au moins 3 leviers d'accompagnement sont proposés (accompagnement managérial, formations, relais internes, communication adaptée). - Chaque levier est détaillé (objectif, cible, modalité, calendrier ou temporalité) et articulé avec les phases de transformation à conduire. - L'engagement des équipes est mesuré et renforcé par des actions spécifiques. - Les risques de résistance ou de démobilisation sont anticipés avec des réponses adaptées.

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
Activité 3 - Élaboration et pilotage de la stratégie patrimoniale et financière d'un parc immobilier durable **A3.1. Élaboration d'une stratégie patrimoniale pluriannuelle** - Consolidation des données patrimoniales à l'échelle du parc (vétusté, typologie, consommation énergétique, charges, taux d'occupation, vacance, sinistralité, accessibilité…). - Identification des besoins d'évolution du parc en lien avec les usagers, les orientations de l'organisme et les obligations réglementaires (réhabilitation, densification, adaptation, cession…). - Définition des axes stratégiques du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) à horizon pluriannuel, en intégrant : résilience, sobriété, inclusion, adaptation climatique, trajectoire environnementale (neutralité carbone 2050, réduction de l'empreinte écologique,	**C3.1** Définir les axes stratégiques du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) en croisant les données issues des diagnostics techniques, des consommations énergétiques, des indicateurs de vétusté et des orientations réglementaires (loi Climat et Résilience, RE2020), afin d'aligner la politique patrimoniale sur les trajectoires de neutralité carbone, de résilience climatique et d'inclusion sociale.	**Étude de cas (épreuve écrite individuelle) n°1 : Élaboration d'un PSP et arbitrages initiaux** Le candidat est placé dans la situation d'un organisme chargé d'élaborer un PSP pour un portefeuille immobilier durable et social. L'épreuve consiste à analyser un diagnostic patrimonial consolidé, à définir des axes stratégiques et des scénarios d'évolution du parc, et à proposer des arbitrages argumentés au regard des contraintes financières, réglementaires et environnementales. **(C3.1, C3.2, C3.4, C3.5)** **Étude de cas (épreuve écrite individuelle) n°2 : Révision et ajustement d'un PSP existant** Le candidat est confronté à une étude de cas décrivant un PSP déjà en cours d'exécution, avec des écarts de performance et de nouvelles contraintes.	- Au moins trois sources de données patrimoniales sont mobilisées de façon articulée (ex. : diagnostics techniques, taux de vétusté, consommations énergétiques, conformité réglementaire). - Les enjeux majeurs du parc sont clairement identifiés (ex. : passoires thermiques, sinistralité, vacance structurelle, inadéquation de typologies…). - Les axes stratégiques proposés sont en lien avec les constats du diagnostic et prennent en compte les exigences réglementaires (RE2020, loi Climat et Résilience) et les engagements ESG. - Chaque axe stratégique est justifié au regard d'indicateurs patrimoniaux concrets, et relié à une finalité ESG (réduction GES, inclusion, résilience climatique…). - Les propositions sont hiérarchisées ou priorisées selon leur faisabilité, leur impact et les contraintes exprimées dans le cas.
	C3.2 Construire des scénarios d'évolution du parc immobilier à l'aide d'outils de simulation budgétaire et environnementale (coût global, reste à charge pour l'organisme, trajectoires		- Deux scénarios distincts sont proposés, chacun détaillant trajectoires, coûts et impacts.

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
adaptation au changement climatique). - Élaboration de scénarios prospectifs et simulations budgétaires (coût global, trajectoires de performance, reste à charge, impact sur la soutenabilité financière de l'organisme).	carbone), en intégrant les contraintes réglementaires (loi Climat, RE2020) et les objectifs ESG fixés par l'organisme (réduction des émissions de GES, amélioration de l'inclusion sociale, exigences de gouvernance responsable), afin de guider les arbitrages d'investissement à moyen et long terme.	L'épreuve consiste à analyser les écarts entre prévisions et réalisations, à proposer des ajustements stratégiques et budgétaires, et à produire un support de reporting institutionnel valorisant les résultats et impacts observés. **(C3.3, C3.6, C3.7)**	- La viabilité financière de chaque scénario est démontrée. - Les scénarios intègrent les contraintes réglementaires et les objectifs ESG. - Les choix opérés entre les scénarios sont argumentés.
A3.2. Arbitrage des investissements patrimoniaux et allocation des ressources - Priorisation des opérations à fort enjeu (réhabilitation thermique, adaptation PMR, gestion des passoires thermiques, résidentialisation, sécurisation, lutte contre la vacance). - Intégration des critères de performance globale (technique, sociale, économique, environnementale, qualité d'usage, impact sur la politique de peuplement) dans les choix d'investissement. - Définition de grilles d'arbitrage et d'allocations	**C3.3** Proposer une révision régulière des priorités d'investissement du patrimoine immobilier durable à partir des constats d'exécution (incidents techniques critiques, sinistres, non-conformités, dérives de performance énergétique), des évolutions réglementaires et des remontées terrain, afin d'orienter les arbitrages vers les opérations à plus forte valeur patrimoniale et sociale.		- Les constats issus du bilan d'exécution sont analysés de façon critique, avec repérage des écarts significatifs par rapport aux prévisions initiales (retards, non-conformités, sous-consommation, sinistres, etc.). - Au moins deux incidents ou signaux critiques sont mis en évidence, avec identification de leurs impacts (techniques, budgétaires, sociaux, environnementaux). - Les ajustements proposés tiennent compte des contraintes budgétaires exprimées dans le cas et proposent des arbitrages justifiés (ex. : report, redéploiement, priorisation). - Les priorités révisées intègrent les évolutions réglementaires et les nouvelles remontées terrain (ex. : signalement de vétusté, évolutions

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
budgétaires, en cohérence avec les objectifs stratégiques, les ressources mobilisables et les contraintes de financement (subventions, fonds propres, prêts, CEE…). - Réajustement des priorités d'investissement en fonction des retours d'exécution, des aléas techniques ou financiers, et des opportunités de financement ou de partenariat. - Révision régulière des priorités d'investissement en fonction des résultats obtenus, des évolutions réglementaires et des constats issus du terrain. - Animation de dialogues de gestion avec les directions fonctionnelles (finance, patrimoine, gestion locative, maîtrise d'ouvrage).			des obligations RE2020, alertes terrain…). - Les propositions d'ajustement sont formulées avec une logique d'optimisation durable, en cohérence avec les objectifs ESG du parc immobilier simulé.
	C3.4 Hiérarchiser les projets d'investissement en combinant des critères de performance globale (technique, sociale, environnementale, financière) et des éléments de risque (vacance, sinistralité, passoires thermiques), à l'aide de matrices d'arbitrage, afin d'optimiser l'allocation des ressources.		- Une matrice d'arbitrage est élaborée, intégrant au minimum quatre dimensions de performance : technique, sociale, environnementale et financière. - Les éléments de risque majeurs (vacance, sinistralité, passoires thermiques, etc.) sont identifiés et intégrés dans la matrice. - Chaque critère est pondéré ou priorisé de manière explicite, en cohérence avec les orientations stratégiques du cas présenté. - Les projets sont classés selon leur pertinence et leur impact. - Les choix retenus sont argumentés, avec des justifications claires quant aux projets sélectionnés, reportés ou écartés. - L'allocation des ressources (budgets, moyens humains, délais) est optimisée au regard des résultats de la hiérarchisation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
	C3.5 Animer des réunions d'arbitrage inter-directionnelles avec les directions concernées (finances, gestion locative, patrimoine, maîtrise d'ouvrage), en s'appuyant sur des outils d'analyse partagée (rapports du Plan Stratégique de Patrimoine, tableaux de bord de performance, matrices d'impact), afin de prendre collectivement des décisions éclairées entre plusieurs projets d'investissement à prioriser.		- La note préparatoire précise clairement les objectifs de la réunion, les projets en discussion, et les enjeux clés à trancher (techniques, financiers, sociaux, environnementaux). - Au moins deux scénarios d'arbitrage sont présentés, chacun comprenant les avantages, limites, impacts budgétaires et risques identifiés. - Les enjeux inter-directionnels sont pris en compte, avec l'identification des directions concernées, des positions possibles et des points de vigilance ou de blocage anticipés. - Les recommandations sont formulées de façon argumentée, pour éclairer la décision collective et favoriser le consensus en comité de pilotage.

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
A3.3. Suivi et analyse des indicateurs de performance patrimoniale et financière - Définition et mise à jour des indicateurs patrimoniaux (vétusté, coût global, GES, performance d'usage, empreinte carbone) en lien avec les objectifs du PSP et les engagements ESG. - Élaboration de tableaux de bord consolidés et analyse croisée des données issues de l'ERP, du PSP, de la GMAO et des outils de reporting ESG. - Identification des écarts entre prévisions et réalisations par segment de patrimoine (résidence, territoire, typologie) et formulation de recommandations d'ajustement stratégique. - Élaboration de scénarios comparés (réhabilitation, démolition, cession, transformation) intégrant les impacts économiques, sociaux, environnementaux. - Rédaction de notes d'aide à la décision et présentation argumentée des arbitrages	**C3.6** Exploiter un système de suivi consolidé du patrimoine immobilier durable, en croisant les données issues de l'ERP, du PSP, des outils de GMAO et des indicateurs ESG, afin d'analyser les écarts entre prévisions et réalisations et de formuler des recommandations d'ajustement stratégique pour optimiser la performance du parc.		- Les écarts entre prévisions et réalisations sont identifiés et analysés. - Les données exploitées proviennent d'au moins trois sources (ERP, PSP, GMAO, indicateurs ESG). - Au moins deux recommandations d'ajustement sont formulées en lien avec les écarts observés (ex. : reprogrammation, priorisation d'interventions, renforcement du suivi terrain). - Les propositions d'ajustement sont alignées sur les objectifs patrimoniaux et ESG de l'organisme.
	C3.7 Produire des analyses stratégiques et des supports de reporting à partir des tableaux de bord consolidés du patrimoine (indicateurs de vétusté, GES, charges locatives, performance d'usage), afin d'alimenter les arbitrages institutionnels, appuyer les directions internes dans leurs décisions et valoriser les engagements et résultats obtenus auprès des parties prenantes externes.		- Les analyses s'appuient sur des indicateurs consolidés (vétusté, GES, charges locatives, performance d'usage). - Les données sont croisées et interprétées de façon à faire ressortir les enjeux majeurs du patrimoine. - Les propositions d'ajustement sont alignées sur les objectifs patrimoniaux et budgétaires. - Les résultats sont présentés sous forme de supports structurés (tableaux de bord, notes stratégiques, rapports d'impact).

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
auprès des instances internes et externes. - Valorisation des résultats obtenus et des impacts générés à travers des rapports d'impact, des restitutions aux partenaires.			- Les analyses appuient les décisions des directions internes en proposant des éléments argumentés. - La présentation met en avant la cohérence avec les engagements ESG et la stratégie patrimoniale de l'organisme.

Blocs de compétences de spécialité *(1 option à choisir parmi les 2 suivantes)*

- **Bloc optionnel n°4 : Piloter une opération de construction, rénovation et réhabilitation dans le secteur de l'immobilier durable**
- **Bloc optionnel n°5 : Superviser la maintenance, la gestion des risques et la performance technique d'un patrimoine immobilier durable**

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
Activité 4 : Pilotage d'une opération de construction, rénovation et réhabilitation dans le secteur de l'immobilier durable **A4.1. Étude de faisabilité d'un projet de construction, de rénovation ou de réhabilitation dans l'immobilier durable** - Analyse du foncier mobilisable ou du patrimoine à réhabiliter à partir des données urbaines, techniques, juridiques et sociales du site, en intégrant les contraintes de sobriété foncière et de densification. - Réalisation de diagnostics croisés (urbains, énergétiques, sociaux, techniques) en lien avec les partenaires locaux et les bureaux d'études spécialisés. - Évaluation de la faisabilité réglementaire du projet incluant la compatibilité avec les documents d'urbanisme	**C4.1** Évaluer le potentiel d'un foncier, d'un patrimoine existant ou d'un site à réhabiliter en croisant les données foncières, techniques, sociales, juridiques et environnementales issues d'outils spécialisés (SIG, diagnostics, veille réglementaire), afin de déterminer les conditions de faisabilité et les risques préalables au lancement d'un projet d'habitat durable.	**Projet professionnel collectif (groupe de 3 ou 4 candidats) + soutenance orale devant un jury** Les candidats travaillent en groupe sur une étude de cas simulant une opération immobilière (construction, réhabilitation ou acquisition en VEFA) dans un contexte territorial donné. Ils doivent concevoir un projet structuré intégrant les contraintes et attentes exposées (techniques, budgétaires, réglementaires, sociales, environnementales, partenariales). **(C4.1 à C4.10)**	- Au moins 3 types de données sont analysées et croisées. - Les contraintes majeures sont correctement identifiées (zonage, PLU, accessibilité, servitudes, etc.) et mises en relation avec les risques pour le projet. - Les enjeux sociaux et environnementaux sont formulés sous forme de points de vigilance ou opportunités (mixité, confort d'été, réemploi, etc.), contextualisés à la situation donnée. - Les sources mobilisées sont citées (documents réglementaires, diagnostics, veille foncière…).
	C4.2 Établir une note de faisabilité opérationnelle en mobilisant les expertises internes et externes (bureaux d'études, diagnostics croisés, partenaires locaux) et les outils de simulation (coût global, performance énergétique, charges d'exploitation), afin d'éclairer les arbitrages sur l'opportunité d'engagement du projet, les conditions de sa		- Les expertises internes et externes (bureaux d'études, diagnostics croisés, partenaires locaux) à solliciter sont mentionnées dans la note. - Les apports spécifiques de chaque acteur sont identifiés et valorisés dans l'analyse.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
(PLU, servitudes, périmètres protégés…), les contraintes environnementales, les conditions d'accessibilité, ou le régime juridique applicable (copropriété existante ou à constituer). - Intégration des exigences environnementales dès la phase amont, en tenant compte des objectifs de performance énergétique, du confort d'été, du recours à des matériaux biosourcés ou à des solutions de réemploi, et de l'adaptation au changement climatique. - Rédaction d'une note d'opportunité ou de faisabilité à destination des instances décisionnelles ou des partenaires publics, en synthétisant les données collectées, les risques identifiés et les marges d'optimisation envisageables.	viabilité à long terme et son adéquation aux enjeux territoriaux.		- Les contraintes foncières, juridiques, sociales et environnementales sont correctement identifiées et prises en compte, à partir des données fournies dans le cas. - Au moins deux outils de simulation sont utilisés avec pertinence (ex. : coût global, performance énergétique, charges d'exploitation). - Les résultats de simulation sont présentés, interprétés et mis en perspective par rapport aux enjeux du projet. - Les conditions de viabilité du projet sont clairement présentées (ex. : adéquation besoins/budget, soutenabilité environnementale, cohérence territoriale). - Les arbitrages proposés s'appuient sur des arguments techniques et stratégiques étayés, en lien avec les objectifs ESG et les contraintes locales.
A4.2. Montage et cadrage de l'opération immobilière en maîtrise d'ouvrage directe - Élaboration des avant-projets (APS, APD) avec les	**C4.3** Coordonner l'élaboration des avant-projets (APS/APD) avec les professionnels de la conception et de la maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'études, maîtrise d'œuvre), en intégrant les objectifs sociaux (mixité, accessibilité, peuplement) et		- Les différents acteurs (architectes, bureaux d'études, maîtrise d'œuvre) sont identifiés et intégrés dans le processus d'élaboration des avant-projets.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
partenaires techniques (architectes, bureaux d'études, maîtrise d'œuvre), en intégrant les objectifs sociaux (mixité, accessibilité, peuplement) et environnementaux (HQE, RE2020, labels bas carbone). - Définition des choix techniques, des procédés constructifs et des orientations sociales et environnementales du projet, en lien avec les parties prenantes. - Cadrage des responsabilités juridiques et organisationnelles de l'opération (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, OPC, CSPS, AMO…), y compris dans le cas de montages en copropriété. - Constitution et dépôt des dossiers administratifs et réglementaires nécessaires au lancement de l'opération (permis de construire, déclarations préalables, agréments, pièces techniques…).	environnementaux, (HQE, RE2020, labels bas carbone) afin d'assurer la cohérence et l'adéquation du projet aux besoins du territoire.		- Les objectifs de mixité sociale, d'accessibilité universelle et de politique de peuplement sont pris en compte dans les scénarios APS/APD. - Les choix de conception sont justifiés au regard des besoins des publics cibles et des exigences d'inclusion. - Les exigences HQE, RE2020, labels bas carbone et autres référentiels environnementaux sont intégrés dans les propositions techniques et architecturales. - Les impacts environnementaux sont analysés et argumentés (choix des matériaux, performance énergétique, gestion des ressources). - Les avant-projets proposés répondent de façon explicite aux besoins identifiés du territoire (diagnostics, attentes des parties prenantes, politiques locales).
	C4.4 Sécuriser le lancement opérationnel du projet en constituant les dossiers administratifs, réglementaires et financiers (permis de construire, agréments, plan de financement), et en contractualisant les engagements des parties prenantes (maîtrise d'œuvre, financeurs, collectivités…), afin		- Les principaux dossiers à constituer sont identifiés et listés en lien avec le contexte du projet (ex. : permis de construire, agrément de financement, convention de partenariat, plan de financement validé).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
- Construction du plan de financement de l'opération, en lien avec la direction financière, en intégrant les exigences des financeurs et les dispositifs mobilisables (prêts, subventions, dispositifs spécifiques). - Signature des conventions et contractualisations nécessaires au projet (partenariats avec collectivités, financeurs, réservataires, promoteurs, ou autres acteurs impliqués).	d'anticiper les risques juridiques et d'encadrer la bonne exécution de l'opération.		- Les exigences réglementaires ou administratives spécifiques sont prises en compte, notamment en matière de délais d'instruction, pièces justificatives ou autorisations nécessaires (ex. : conformité au PLU, seuils de subvention, clauses d'insertion…). - Les risques juridiques potentiels sont identifiés (non-conformité, délais, contentieux, responsabilités) et des mesures préventives proposées. - La contractualisation des engagements est intégrée, avec mention explicite des partenaires impliqués (maîtrise d'œuvre, collectivités, financeurs) et des types de contrats, conventions ou engagements mobilisés. - Le plan de financement finalisé est intégré ou référencé dans le livrable, en lien avec les exigences des financeurs évoqués dans l'étude de cas.
A4.3. Pilotage d'une opération en maîtrise d'ouvrage directe - Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et conduite des procédures de mise en	**C4.5** Piloter les procédures de mise en concurrence en coordonnant la rédaction des DCE, en assurant la sélection des prestataires selon le Code de la commande publique, et en intégrant des critères RSE (qualité, innovation, performance environnementale), afin de garantir		- Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) comprend a minima : ✓ *un cahier des charges techniques,* ✓ *les critères de sélection (qualité, coût, innovation, RSE),*

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
concurrence selon le Code de la commande publique (MAPA, appels d'offres ouverts ou restreints). - Sélection des prestataires techniques (maîtrise d'œuvre, entreprises travaux, contrôleurs techniques, CSPS, AMO environnemental), en veillant à la qualité, à la conformité et à l'innovation. - Coordination de l'ensemble des intervenants durant la phase travaux : animation des réunions de chantier, gestion des aléas techniques et financiers, arbitrages, suivi des modifications en cours d'exécution. - Suivi de l'exécution de l'opération au regard des engagements contractuels (qualité, délais, budget), y compris la gestion des incidents éventuels (réserves, sinistres, litiges). - Organisation de la réception des ouvrages, suivi de la levée des réserves et mise en service, avec transmission des éléments techniques aux	l'adéquation des choix techniques avec les objectifs du projet.		✓ *les modalités de remise des offres (délais, formats, attendus).* - La grille de sélection des prestataires mobilise des critères multicritères, pondérés ou classés, avec une prise en compte explicite : ✓ *des critères RSE (empreinte carbone, innovation environnementale, clauses sociales),* ✓ *des risques opérationnels (retards, défauts de qualité, capacité de suivi chantier).* - Les dispositifs de sécurisation (clauses contractuelles, pénalités, garanties) sont mentionnés et alignés avec les enjeux du projet.
	C4.6 Superviser l'exécution et la réception d'une opération en maîtrise d'ouvrage directe, en coordonnant les prestataires (entreprises, bureaux de contrôle, CSPS), en animant les réunions de chantier, en arbitrant les écarts techniques ou financiers, et en organisant la réception des ouvrages, afin de garantir la conformité contractuelle, la qualité, le respect des délais et la continuité entre livraison, mise en service et garantie de parfait achèvement.		- Le rôle des parties prenantes (entreprises, CSPS, bureaux de contrôle) est clairement défini dans le plan de pilotage (réunions, responsabilités, livrables attendus…). - La coordination des entreprises, bureaux de contrôle, CSPS est démontrée. - L'animation des réunions est prévue et argumentée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
équipes de gestion, de proximité ou de patrimoine, et suivi de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA).			- Les modalités d'arbitrage des écarts techniques ou financiers sont explicitées. - La réception des ouvrages est planifiée et argumentée.
A4.4. Suivi d'une opération immobilière en acquisition VEFA dans l'immobilier durable - Négociation du programme technique et des engagements de performance avec le promoteur, (typologies, performances énergétiques, qualité d'usage, accessibilité, clauses sociales, calendrier de livraison). - Vérification de la conformité du projet VEFA avec les objectifs du bailleur social (valeurs patrimoniales, stratégie de peuplement, objectifs ESG, besoins des territoires). - Suivi de la phase travaux et participation aux opérations préalables à la livraison (OPL), (visites de chantier, contrôle qualité des prestations, identification des non-	**C4.7** Définir les exigences techniques, sociales et environnementales d'un programme VEFA (typologies, accessibilité, qualité d'usage, clauses sociales), en s'appuyant sur des grilles multicritères et des outils de contrôle qualité (audits, reporting, fiches de suivi), afin de négocier avec le promoteur une opération conforme aux besoins du territoire et aux objectifs du bailleur social.		- Une fiche d'analyse du programme VEFA est produite, comprenant au minimum les éléments suivants : typologies proposées, niveaux de performance environnementale, exigences de calendrier, clauses sociales et critères de qualité d'usage. - Les exigences techniques (typologies, qualité des matériaux, performance énergétique, conformité aux normes) sont clairement définies et adaptées au contexte territorial. - Les exigences de l'organisme sont clairement identifiées et hiérarchisées, en lien avec les besoins du territoire simulé (ex. : logements familiaux, accessibilité, matériaux durables…). - Une grille d'analyse multicritères est élaborée, intégrant des critères de conformité technique, sociale et environnementale (ex. : respect de la RE2020, clauses d'insertion, accessibilité universelle…).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
conformités), en lien avec les équipes techniques internes. - Coordination avec les équipes internes (gestion locative, patrimoine, attribution) pour l'intégration opérationnelle du bien dans le parc social, préparation des attributions et de la mise en service. - Intégration du bien dans le parc social et suivi des engagements post-livraison, (mise en service, gestion des réserves, suivi de la GPA).			- Les écarts entre le programme proposé par le promoteur et les exigences de l'organisme sont clairement identifiés et justifiés, avec au moins deux points de vigilance analysés (ex. : typologies non conformes, absence de clause sociale, faiblesse de la performance énergétique…). - Des outils ou modalités de suivi de la qualité sont prévus ou mentionnés, tels que fiches de suivi, audits, reporting contractuel.
	C4.8 Piloter la réception et l'intégration d'une opération VEFA, en vérifiant la conformité des prestations livrées aux engagements contractuels (plans, délais, qualité, labels, équipements), en coordonnant les actions avec les équipes internes et en assurant le suivi post-livraison (GPA, ajustements), afin de garantir la qualité de mise en service et l'adéquation au projet social et patrimonial.		- Une grille de conformité est produite, croisant les engagements contractuels (plans, labels, délais, équipements…) avec les prestations livrées simulées dans le cas, en identifiant au moins deux écarts significatifs. - Les écarts identifiés donnent lieu à des préconisations concrètes, intégrant des leviers de régulation ou d'ajustement (ex. : levée de réserves, révision des livrables, activation des garanties…). - Une stratégie de coordination avec les équipes internes est décrite, précisant les modalités d'échange avec les services patrimoine, gestion locative et attribution, en vue de l'intégration du programme.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
			- Un plan d'intégration dans le parc est proposé, prenant en compte les impacts organisationnels et sociaux (ex. : adaptation au peuplement, communication auprès des futurs occupants, affectation des logements…). - Le suivi de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) est organisé : levée des réserves, gestion des ajustements et des réclamations éventuelles. - Les modalités de suivi post-livraison sont précisées (planning, interlocuteurs, procédures).
A4.5. Coordination du projet et reporting auprès des parties prenantes - Mise en place de la gouvernance projet adaptée (réunions d'avancement, comités de pilotage, points de validation). - Organisation du dialogue avec les collectivités, les partenaires institutionnels, les réservataires, les financeurs ou, le cas échéant, un syndicat de copropriété tout au long de l'opération. - Élaboration des rapports de suivi, bilans d'étape, tableaux de bord (budget, planning,	**C4.9** Mettre en place une gouvernance projet adaptée en organisant les réunions d'avancement, les comités techniques et les points de validation avec les partenaires (collectivités, réservataires, financeurs), afin de garantir la cohérence des décisions et la transparence du suivi.		- Le dispositif de gouvernance projet est formalisé, avec une description claire des instances (réunions d'avancement, comités techniques, points de validation) et de leur articulation. - Les acteurs mobilisés sont identifiés pour chaque instance, en lien avec leurs responsabilités dans le projet (collectivités, réservataires, financeurs, partenaires techniques…). - Les objectifs de chaque instance sont précisés, avec des éléments concrets attendus (décisions à valider, arbitrages, indicateurs à suivre, risques à examiner).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
indicateurs de qualité, suivi des engagements sociaux/environnementaux).			- Un calendrier des instances est proposé, aligné avec le phasage du projet et tenant compte des jalons clés (dépôt de permis, DCE, réception…). - Les modalités de suivi et de transparence sont explicitées, incluant les outils prévus (tableaux de bord, comptes rendus, outils collaboratifs).
	C4.10 Produire un reporting consolidé à partir des données techniques, financières et contractuelles de l'opération afin d'appuyer les arbitrages internes, d'informer les parties prenantes et de valoriser l'état d'avancement et les impacts du projet.		- Les données techniques, financières et contractuelles sont consolidées. - Le reporting consolidé : ✓ *structure clairement les indicateurs techniques, financiers, calendaires et environnementaux,* ✓ *met en évidence les écarts significatifs avec les prévisions (retards, surcoûts, non-conformités),* ✓ *intègre des indicateurs ESG si pertinents (émissions, confort, clauses sociales…).* - Une analyse synthétique des écarts est formulée, avec des recommandations concrètes d'ajustement. - Le reporting est structuré, clair et adapté au public cible.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
			- Le reporting est adapté au contexte de l'opération (MOA ou VEFA). - Les impacts du projet sont mis en avant.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
Activité 5 - Supervision technique et optimisation de la performance d'un patrimoine immobilier durable **A5.1. Organisation et pilotage de la maintenance du patrimoine** - Élaboration, actualisation et suivi des plans de maintenance préventive et corrective à partir du PSP, des diagnostics techniques et des retours d'exploitation. - Programmation, planification et priorisation des interventions techniques (entretiens, remplacements, mises en conformité), en fonction des risques, des urgences, des budgets et des obligations réglementaires. - Planification spécifique des interventions sur les équipements techniques sensibles (chaufferies, ventilation, ascenseurs, dispositifs de sécurité incendie, équipements collectifs…). - Suivi de la réalisation des interventions de maintenance, en lien avec les prestataires et les équipes de	**C5.1** Élaborer les plans de maintenance préventive et corrective à partir du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP), des diagnostics techniques et des retours d'exploitation, afin d'assurer la pérennité et la performance des équipements, la continuité de service et la conformité réglementaire du parc immobilier social.	**Projet professionnel collectif (groupe de 3 ou 4 candidats) + soutenance orale devant un jury** Les candidats travaillent en groupe sur une étude de cas simulant la gestion technique d'un patrimoine immobilier social et durable confronté à des problématiques de maintenance, de sinistre ou de performance environnementale. Ils doivent concevoir une réponse coordonnée à l'échelle du parc en mobilisant les données techniques, contractuelles et budgétaires mises à disposition. **(C5.1 à C5.10)**	- Les plans de maintenance s'appuient sur le PSP, les diagnostics techniques et les retours d'exploitation. - Le plan distingue clairement la maintenance préventive et corrective, avec un phasage adapté (court, moyen, long terme) et des échéances réalistes. - Au moins trois équipements sensibles sont identifiés et traités spécifiquement, avec des actions préventives ou correctives dédiées (ex. : chaufferie, ascenseurs, dispositifs incendie). - Les exigences réglementaires sont intégrées, notamment pour les équipements soumis à obligation de contrôle ou de mise en conformité (ex. : sécurité incendie, accessibilité, performance énergétique).
	C5.2 Programmer les interventions techniques (entretien, mise en conformité, remplacement d'équipements sensibles) en mobilisant des outils numériques (GMAO, ERP technique, logiciels de planification) et en tenant compte des niveaux de risque, des urgences, des budgets et des obligations réglementaires, afin de garantir la continuité		- Les outils (GMAO, ERP technique, tableaux de bord partagés) sont mobilisés pour la programmation et le suivi. - Les interventions sont hiérarchisées selon les niveaux de risque identifiés (équipements critiques, sécurité des occupants, conformité).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
proximité, à l'aide d'outils numériques (GMAO, ERP technique, carnet numérique…). - Mise à jour régulière des bases de données techniques (GMAO, carnet numérique, BIM…) à partir des informations issues des interventions réalisées. - Vérification de la qualité et de la conformité des interventions (continuité de service, délais, satisfaction usager, respect des normes). - Suivi budgétaire des actions de maintenance, analyse des écarts, ajustement des programmations, et reporting auprès des directions concernées.	de service, la sécurité des occupants et la maîtrise des coûts.		- Les urgences sont clairement identifiées et traitées avec des délais adaptés. - Les contraintes budgétaires sont prises en compte dans la planification et l'arbitrage des interventions. - Les choix opérés visent à optimiser les coûts (groupement d'interventions, planification hors périodes de forte sollicitation, etc.). - Les écarts budgétaires éventuels sont anticipés et justifiés. - Les interventions sur équipements sensibles (ex. : ventilation, ascenseurs, dispositifs de sécurité) font l'objet d'un traitement prioritaire avec des jalons de suivi précis. - Les obligations réglementaires sont respectées, avec mention des échéances légales ou des seuils de conformité à ne pas dépasser. - Les interventions garantissent la sécurité des occupants.
	C5.3 Piloter les interventions de maintenance réalisées par les équipes de proximité et les prestataires, en assurant la mise à jour des bases de données techniques (GMAO, carnet numérique, BIM), le suivi des indicateurs de qualité et de conformité, et la traçabilité des actions engagées, afin d'optimiser la		- Les bases de données techniques (GMAO, carnet numérique, BIM) sont mises à jour à chaque intervention. - La traçabilité des actions est assurée avec des informations

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
	performance opérationnelle et de produire un reporting fiable à destination des directions concernées.		complètes (date, localisation, nature, prestataire). - Des indicateurs de qualité ou de conformité sont proposés et intégrés au pilotage (ex. : délais de traitement, taux de retour en SAV, conformité aux normes techniques, satisfaction usager). - Un reporting structuré est produit à destination des directions concernées.
A5.2. Supervision des prestataires et des contrats de maintenance - Lancement, renouvellement ou suivi des marchés de maintenance, de travaux récurrents ou de prestations réglementaires (contrôles périodiques, désamiantage, sécurité incendie…). - Contribution à la rédaction ou à l'actualisation des cahiers des charges et des référentiels techniques, en lien avec la direction du patrimoine ou des services techniques. - Supervision des prestataires techniques titulaires de marchés (entreprises de maintenance, sociétés de travaux, bureaux de contrôle,	**C5.4** Superviser l'exécution et la gestion contractuelle des marchés de maintenance, en s'appuyant sur les cahiers des charges, les indicateurs de performance et les données de suivi, et en assurant la négociation des conditions d'exécution ainsi que le traitement des éventuels litiges, afin de garantir la qualité des prestations, la maîtrise des coûts, la conformité réglementaire et la sécurité des équipements.		- Les prestations réalisées sont évaluées à partir d'au moins trois sources : cahier des charges, indicateurs contractuels, données de terrain (GMAO, remontées d'anomalies, audits). - Les écarts entre prestations attendues et réalisées sont identifiés et qualifiés, avec une mise en évidence des impacts potentiels (coûts supplémentaires, risques techniques, non-conformités réglementaires, atteintes à la sécurité). - Les indicateurs mobilisés permettent d'objectiver la qualité des prestations et la conformité contractuelle (ex. : délais d'intervention, taux de pannes récurrentes, taux de non-conformités).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
CSPS…), avec suivi des engagements contractuels et évaluation de la qualité de service. - Gestion des écarts contractuels et mise en œuvre des mesures correctives nécessaires (application des pénalités, plans d'amélioration, renforcement des exigences qualité…). - Animation des instances de pilotage contractuel (comités techniques, revues de marché, réunions de coordination), en lien avec les prestataires et les équipes de proximité. - Production d'indicateurs et de tableaux de bord de suivi contractuel, avec identification des écarts et formulation de préconisations, à destination des directions concernées (technique, patrimoine, finances)			- Les leviers d'ajustement ou de négociation sont formulés à partir des clauses contractuelles et des marges de manœuvre disponibles (plans correctifs, révisions contractuelles, renégociation, sanctions). - Les situations de litige ou de non-conformité critique donnent lieu à une stratégie de résolution précisant les options retenues (renégociation, arbitrage, mesures correctives).
	C5.5 Animer les instances de pilotage contractuel (revues de marché, comités techniques, réunions de coordination) en assurant la circulation des informations entre les prestataires, les équipes de proximité et les services techniques, afin de prévenir les dysfonctionnements récurrents.		- Les instances sont organisées de manière régulière et adaptées au type de prestation (revue de marché, comité technique, coordination). - La circulation des informations entre prestataires, équipes de proximité et services techniques est effective et tracée. - Des exemples concrets de constats partagés ou de points de friction sont proposés, avec une démonstration de leur traitement via les instances (ajustement des prestations, plan d'actions, clause contractuelle activée…).
	C5.6 Évaluer la conformité et la qualité des prestations de maintenance à partir des indicateurs contractuels, des écarts relevés,		- Les évaluations s'appuient sur des indicateurs contractuels, des

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
	des retours usagers et des obligations réglementaires, afin d'identifier les dysfonctionnements systémiques et proposer des mesures correctives (plans d'amélioration, sanctions, ajustements contractuels).		écarts observés et des retours usagers. - Les obligations réglementaires applicables aux prestations sont vérifiées. - Les dysfonctionnements récurrents sont repérés et qualifiés. - Des mesures correctives adaptées sont proposées (plan d'amélioration, sanctions, ajustement contractuel). - Les éléments d'évaluation éclairent les décisions de reconduction ou de renégociation des marchés.
A5.3. Gestion des sinistres, pathologies du bâti et situations à risque - Diagnostic des sinistres ou dégradations structurelles (fissures, infiltrations, affaissements, incendies, risques sanitaires). - Évaluation des niveaux de risque pour les personnes, les biens et la continuité d'exploitation, en lien avec les assurances, les bureaux d'expertise et les autorités compétentes. - Mise en sécurité des sites concernés, coordination des interventions d'urgence	**C5.7** Diagnostiquer les pathologies du bâti ou les sinistres à fort impact (affaissements, infiltrations, risques sanitaires…) en mobilisant les expertises techniques internes et externes, afin de qualifier les risques encourus par les occupants, les biens et l'exploitation, et de déterminer les mesures conservatoires à mettre en œuvre.		- Les pathologies ou sinistres sont identifiés et caractérisés (type, ampleur, localisation). - Les causes probables sont analysées et documentées à partir des constats techniques et des données recueillies. - Les expertises internes (services techniques, maintenance) et externes (bureaux d'études, experts en pathologie du bâti, laboratoires spécialisés) sont sollicitées pour affiner le diagnostic. - Les risques pour les occupants (santé, sécurité), les biens (intégrité du patrimoine) et

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
(relogement, astreinte, consignation, sécurisation des accès). - Suivi des réparations et des travaux de remise en état jusqu'à la levée des réserves, en coordination avec les intervenants techniques et les équipes de gestion de proximité. - Traçabilité des événements techniques, analyse des causes et ajustement des plans de maintenance ou procédures internes.			l'exploitation (continuité de service, coûts) sont évalués et hiérarchisés. - Les mesures conservatoires à mettre en œuvre sont définies, argumentées et hiérarchisées selon leur efficacité, leur faisabilité et leur urgence.
	C5.8 Coordonner la mise en sécurité et les interventions d'urgence en lien avec les assurances, les entreprises, les autorités compétentes et les équipes de proximité, afin de garantir la continuité de service, la protection des occupants et la traçabilité des actions engagées jusqu'à la remise en état du site.		- Le dossier comporte un scénario d'intervention ou un plan d'action d'urgence, listant : ✓ *les mesures conservatoires à engager (mise en sécurité, restriction d'accès, relogement temporaire…),* ✓ *les acteurs à mobiliser (astreinte, entreprises, assurance, mairie, etc.).* - Les procédures internes (astreinte, remontée d'incident, coordination) sont clairement décrites ou illustrées. - La mobilisation des intervenants est chronologiquement structurée (qui fait quoi, quand, avec quel outil ou document). - Un exemple de fiche de signalement ou de plan de gestion de crise est intégré ou mentionné. - La sécurité des occupants est garantie.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
			- La continuité d'exploitation est assurée. - Les interventions sont menées avec réactivité.
A5.4. Optimisation de la performance technique et environnementale du patrimoine - Suivi des consommations et des indicateurs de performance énergétique et environnementale à l'échelle du parc (DPE, GES, confort d'été, hygrométrie, eau/énergie). - Identification des leviers d'amélioration technique et environnementale (isolation, ventilation, changement d'équipements, domotique, pilotage intelligent, rénovation énergétique, adaptation au changement climatique). - Planification et suivi des actions d'amélioration ou des programmes de performance, en lien avec les enjeux de transition écologique et de qualité d'usage. - Participation au pilotage des travaux d'amélioration technique jusqu'à la	**C5.9** Construire une stratégie de rénovation environnementale du patrimoine en priorisant les bâtiments à rénover à partir d'indicateurs croisés (DPE, émissions de GES, sinistralité, retours usagers, confort d'été), afin d'orienter les investissements, de sécuriser la trajectoire environnementale de l'organisme et de renforcer la résilience du parc face au changement climatique.		- Les bâtiments à rénover sont priorisés à partir d'indicateurs croisés (DPE, GES, sinistralité, retours usagers, confort d'été). - Les priorités définies s'inscrivent dans la trajectoire environnementale de l'organisme. - Les contraintes budgétaires et réglementaires sont intégrées dans la stratégie. - La cohérence avec les objectifs de résilience climatique est démontrée.
	C5.10 Recommander des actions d'amélioration technique et environnementale (isolation, ventilation, changement d'équipements, domotique, pilotage intelligent, rénovation énergétique, adaptation au changement climatique) en exploitant les données de performance, l'analyse des écarts, les retours d'expérience et les opportunités d'innovation, afin de fiabiliser les équipements, réduire l'empreinte carbone et améliorer le confort d'usage des résidents dans une perspective de durabilité.		- Les données de performance, écarts, retours d'expérience et opportunités d'innovation sont exploitées. - Les solutions proposées visent à réduire l'empreinte carbone. - Le dossier présente au moins trois types de solutions différenciées : équipements techniques (chauffage, ventilation…), enveloppe du bâtiment (isolation, occultation…), outils digitaux (domotique, pilotage intelligent).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
réception (objectifs de performance, budget, conformité réglementaire). - Réalisation de bilans techniques et transmission des retours d'expérience aux directions concernées, incluant l'analyse des écarts, les résultats obtenus et les recommandations d'ajustement.			- Les propositions sont classées ou notées selon plusieurs critères : efficacité énergétique, faisabilité technique, coût, confort d'usage, impact carbone. - Les recommandations tiennent compte de l'innovation ou de l'évolutivité possible, en intégrant des notions comme le réemploi, les matériaux biosourcés ou les dispositifs de pilotage intelligent. - Les actions proposées contribuent à améliorer le confort d'usage des résidents.

Pour obtenir la certification professionnelle, le candidat doit valider les quatre blocs de compétences requis (trois blocs communs et un bloc de spécialisation) et réaliser un **mémoire professionnel élaboré à partir d'un stage ou période en entreprise d'une durée comprise entre 27 et 32 semaines, selon le dispositif de formation suivi (formation initiale, formation professionnelle continue ou apprentissage).**

Le mémoire analyse une problématique transversale en lien avec les activités du manager de projet immobilier durable. Il mobilise plusieurs blocs de compétences, y compris le bloc optionnel choisi (pilotage d'opération ou gestion technique de patrimoine).

Le mémoire fera l'objet d'une **soutenance orale individuelle d'une durée d'une heure** devant un jury professionnel.